

Carhaix-Plouguer



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés (VP 056)	4
1.5.	Volumes facturés (VP 068)	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	16
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Carhaix-Plouguer
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Carhaix-Plouguer et quelques entreprises des communes de Cléden Poher (Kerhervé), Saint Hernin-(Goas ar Gonan) et le Moustoir.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : 14/11/2007. Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 14/11/2016.. Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service public de l'assainissement collectif incluant le droit exclusif pour le délégataire d'assurer le SP de collecte et de traitement des eaux usées, de traitement et évacuation des boues, de traitement et évacuation des sous-produits issus des systèmes de collecte et de dépollution, le suivi du milieu récepteur des eaux usées, du dépotage et du traitement des matières de vidange. Obligation d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur, d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et les renouvellements. Renseignements et conseils à la collectivité, relation avec les abonnés, avec les agriculteurs du plan d'épandage, avec les opérateurs en charge du dépotage des matières de vidange, gestion clientèle.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 875 habitants** au 31/12/2017 (6 872 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés (VP 056)



Les **abonnés domestiques et assimilés** sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 831 abonnés** au 31/12/2017 (3 723 au 31/12/2016).

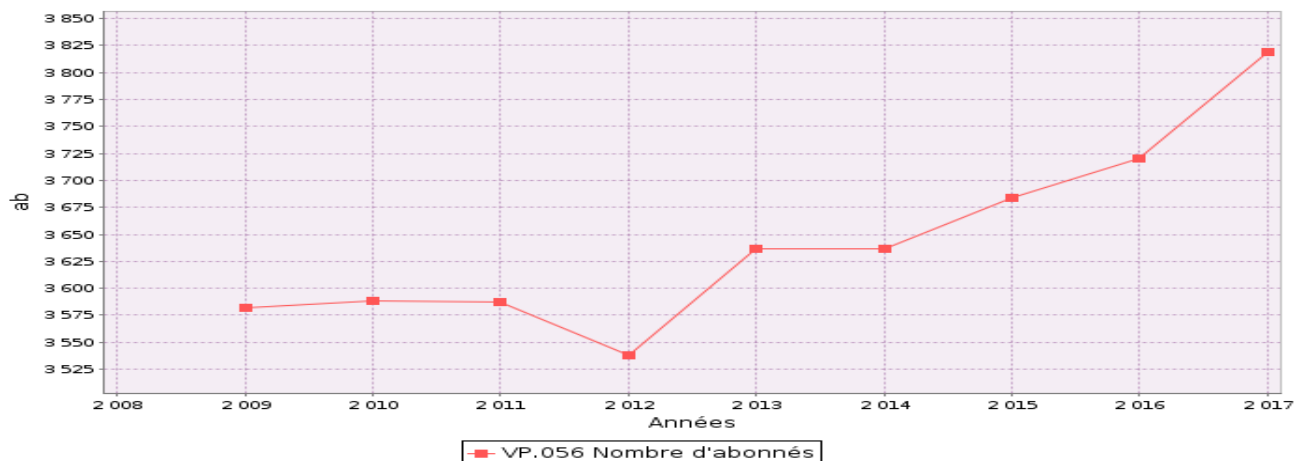
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Carhaix-Plouguer (29)	3 720	3 822	6	3 828	
Cléden Poher (29)	1	1	0	1	
Le Moustoir(22)	1	1	0	1	
Saint Hernin (29)	1	1	0	1	
Total	3 723	3 825	6	3 831	2,9%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement de Carhaix: 3 995.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 43,95 abonnés/km) au 31/12/2017. (42,68 abonnés/km au 31/12/2016).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2017. (1,85 habitants/abonné au 31/12/2016).

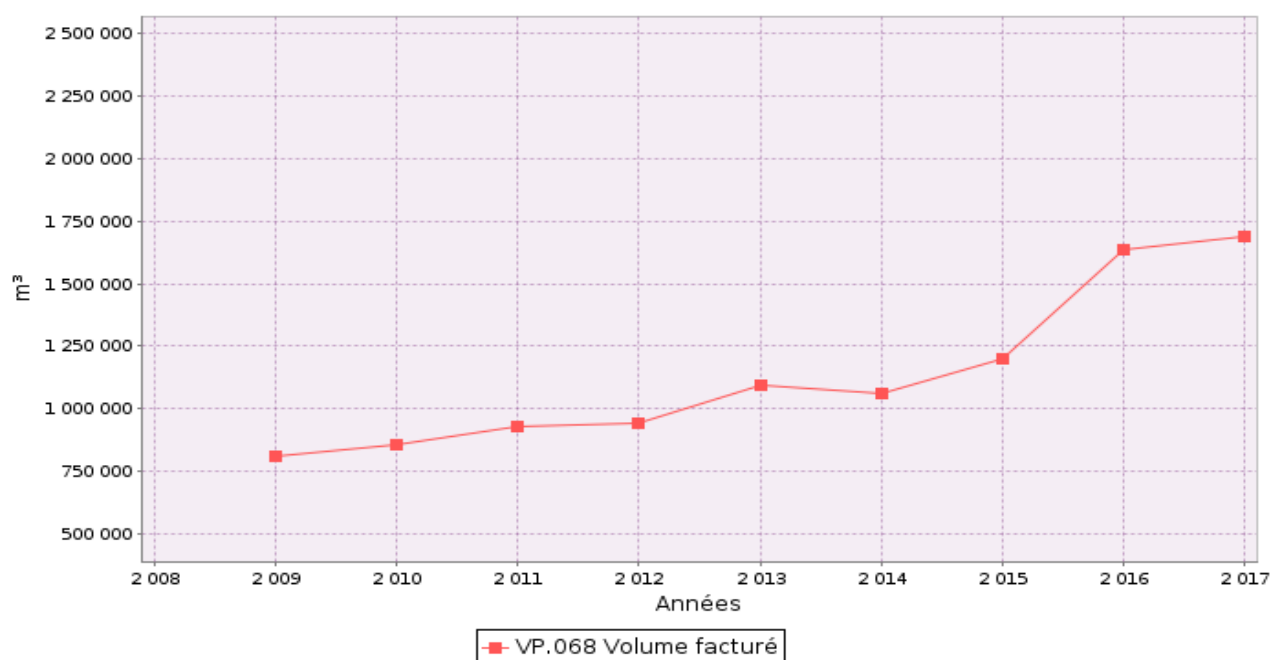


1.5. Volumes facturés (VP 068)



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		1 395 998	
Abonnés non domestiques		294 659	
Total des volumes facturés aux abonnés	1 639 072	1 690 657	3,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Saint Hernin	11 581	15 004	29.6%
Cléden Poher	16 222	18 294	12.8%
Le Moustoir	2 822	1 020	-63.9%
Landealeu (non raccordé-transport d'effluent)	168	0	-100%
Total des volumes importés	30 793	34 318	11.4%

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 12 au 31/12/2017 (12 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 87,17 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 87,17 km (87,17 km au 31/12/2016).

Une extension de réseau représentant un linéaire de 200 ml a été réalisé en 2017 sur Kerhervé à Cléden-Poher. Toutefois, ce linéaire n'ayant pas encore été intégré dans le SIG, il n'est pas comptabilisé dans le linéaire total annoncé ci-dessus et le sera en 2018.

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
A1-Trop plein du poste de relèvement - Débitmètre	PR Tronjoly	500 m ³
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 1	
A1-Trop plein regard - Détecteur de surverse	Rue des orfèvres 2	
R1 -Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Moulin du Roy	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Villeneuve	
R1-Trop plein du poste de relèvement-Détecteur de surverse	PR Kerdaniel	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec

Code Sandre de la station : 0429024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		30/04/1974									
Commune d'implantation		Carhaix-Plouguer (29024)									
Lieu-dit		Moulin Hézec									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		6 900 ± 20% de novembre à avril * 6 300±20% de mai à octobre **									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 12 mai 2017 (AP abrogeant celui du 24/04/2001) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Hyères									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅ (moyenne sur 24 h)		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
DCO(moyenne sur 24 h)		90		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
MES(moyenne sur 24 h)		30		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95			
NGL(moyenne mensuelle)		10* et 20**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
NTK(moyenne mensuelle)		6* et 15**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		2.5*et 5**		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90* et 85**			
Pt (moyenne mensuelle) Moyenne annuelle		2* et 1** 1		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				95* et 90**			
Charges rejetées par l'ouvrage											
bilans 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL/NTK***		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	oui	3.2	99.6	28.6	98.2	8.8	98.3	2.5 1.8***	96.5 97.4***	0.5	98.4

*étiage ** hors étiage

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 608	1 274
Total des boues produites	1 608	1 274

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec (Code Sandre : 0429024S0003)	1 628,7	1 445,8
Total des boues évacuées	1 628,7	1 445,8

Commentaire: avec chaux pour les volumes épandus

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €	<u>Construction nouvelle</u> 1 242 €
	+3.11€/m ² si >500m ²	+3.11€/m ² si >500m ²
	<u>Construction existante</u> 621 €	<u>Construction existante</u> 621 €
	+1.55€/m ² si >500m ²	+1.55€/m ² si >500m ²
	Si servitude de passage 410 €	Si servitude de passage 410 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/11/2015 effective à compter du 01/12/2015 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 12/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2017.
- Délibération du 27/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif 2018

La station d'épuration est équipée d'une nouvelle unité de dépotage et de traitement des matières de vidange. Le tarif applicable aux usagers vidangeurs domestiques est le suivant :

Tarifs Matières de vidange	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité	4.91 €/m ³	4.96 €/m ³
Part du délégataire	11.59 €/m ³	11.52 €/m ³
Total	16.50 €/m³	16.48 €/m³

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	43 €	44,32 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
Tranches	Prix au m ³	0,604 €/m ³	0,622 €/m ³
	1 à 6000 m ³	0,604 €/m ³	0,622 €/m ³
	6001 à 12000 m ³	0,483 €/m ³	0,560 €/m ³
	12001 à 24 000 m ³	0,362 €/m ³	0,498 €/m ³
	24 001 à 50 000 m ³	0,302 €/m ³	0,435 €/m ³
	50 001 à 75 000 m ³	0,211 €/m ³	0,373 €/m ³
	75 001 à 100 000 m ³	0,181 €/m ³	0,311 €/m ³
	>100 000	0,151 €/m ³	0,249 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	23,98 €	23,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,08 €/m ³	1,0736 €/m ³
Industriels sous convention :	0 à 150 000 kgs	0,8670 €/kg	0,8618 €/kg
	150 001 à 450 000 kgs	1,2430 €/kg	1,2355 €/kg
	450 001 à 750 000 kgs	1,1490 €/kg	1,1421 €/kg
	750 001 à 1 000 000 kgs	0,4700 €/kg	0,4672 €/kg
	> 1 000 000 kgs	0,2090 €/kg	0,2077 €/kg
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

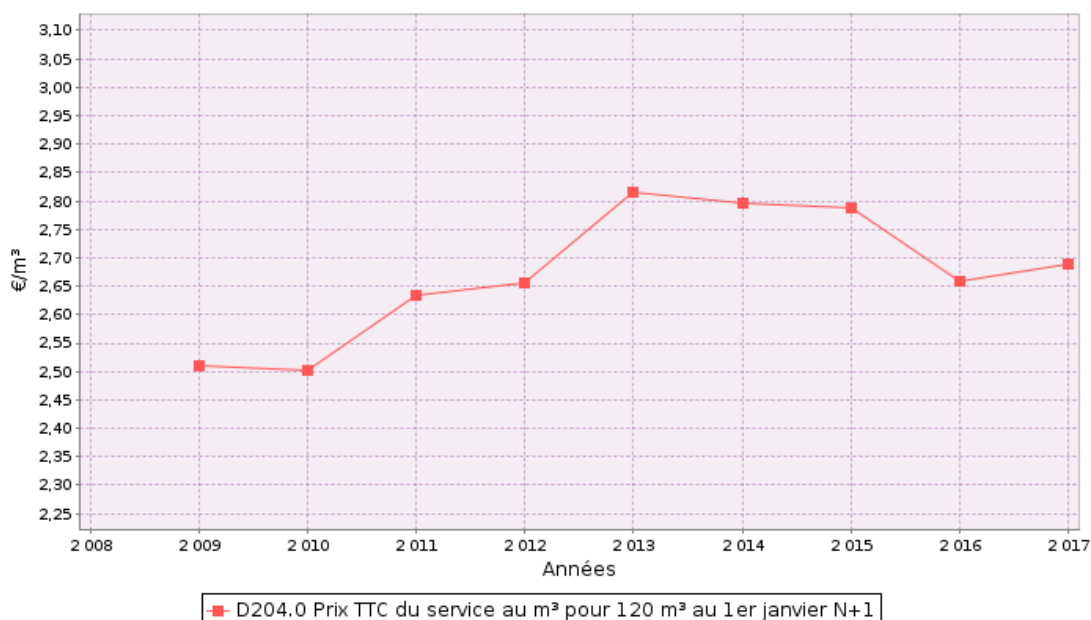
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	43,00	44,32	3,1%
Part proportionnelle	72,48	74,64	3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	115,48	118,96	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	23,98	23,84	-0,6%
Part proportionnelle	129,60	128,83	-0,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	153,58	152,67	-0,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	29,07	29,32	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,67	50,92	0,5%
Total	319,73	322,55	0,9%
Prix TTC au m³	2,66	2,69	1,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Financement de travaux, remboursement de dettes

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	347 119,49	343 941,38	-0,92%
<i>dont abonnements</i>	190 401,07	161 48,73	-15,19%
Redevance eaux usées usage non domestique	168 132,10	240 082,50	42,79%
<i>dont abonnements</i>	94,32	129	36,77%
Recette pour boues, effluents importés, matières de vidange	29 490,97	40 963,86	38,90%
Régularisations (+/-)	-6 236,77	-5 657,04	-9,30%
Total recettes de facturation	538 505,79	619 330,70	15,01%
Recettes de raccordement	10 452	12 000	14,81%
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00	0,00	
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0,00	
Recettes liées aux travaux	381 403,34	60 000	-84,27%
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0 00	
Autres recettes (préciser)	0,00	0 00	
Total autres recettes	391 855,34	72 000,00	-81,63%
Total des recettes	930 361,13	691 330,70	-25,69%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	453 788,49	416 739,12	-8,16%
<i>dont abonnements</i>	97 584,93	90 108,90	-7,66%
Redevance eaux usées usage non domestique	1 778 353,22	1 675 663,76	-5,77%
<i>dont abonnements</i>	78,18	71,94	-7,98%
Recette pour boues et effluents importés	121 291,29	156 095,23	28,69%
Déversement matières de vidange	3 036,58	660,63	-78,24%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-8 307,77	-9 768,81	17,59%
Total recettes de facturation	2 348 161,81	2 239 389,93	-4,63%
Recettes liées aux travaux	8 212,00	30 325,00	269,28%
Produits accessoires	925,00	667,00	-27,89%
Total autres recettes	9 137,00	30 992,00	239,19%
Total des recettes	2 357 298,81	2 270 381,93	-3,69%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau (avec redevance AELB) au 31/12/2017 : 2 915 066 € (2 943 893 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,59% des 3 995 abonnés potentiels (95,48% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	5%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2017 (94 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 586	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 586	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de l'équipements de la STEU est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec	3 586	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP Carhaix-Plouguer - Moulin Hézec :

Filières mises en oeuvre		Tonnes de MS
Valorisation agricole (boues chaulées)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	292.1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage (boues non chaulées)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1 153.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération ou Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	NC
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1 445,8

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

Un dossier de mise à jour du plan d'épandage a été déposé en préfecture fin 2016, validé en 2017 et donnant lieu à un nouvel arrêté préfectoral ICPE en date du 12 mai 2017.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 061 790,00	350 686,34
Montants des subventions en €	84 439,60	6 000,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2017] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 854 846,27	2 631 860,38
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	220 604,75
	en intérêts	65 145,01

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 357 071.41 € (338 844.25 € en 2016).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Actions mises en œuvre par le délégataire dans le cadre du contrat de DSP :

Sur le réseau :

- Repérage du réseau en classe A (géolocalisation sur 2017 et recalage du réseau sur SIG sur 2018)
- Analyse patrimoniale du réseau (en 2017 et tous les 2 ans)
- Diagnostic permanent du réseau (en 2017 et tous les 2 ans) avec le plan d'actions suivant : modélisation mathématique du réseau, contrôle de 100% des branchements sur 3 ans, mesure des débits et qualité des eaux (Boitiers Sofrel sur les postes de refoulement, sondes piézocapacitives sur Kergorvo et Kernaeret...)
- Curage annuel préventif minimum de 10% de linéaire et ITV sur 3 300 ml/an.
- Curage préventif minimum des postes de refoulement 2 fois/an
- 1ère campagne de diagnostic des métaux lourds + Campagne de suivi de l'H2S avec audit des postes

Sur la station d'épuration

- 2 nouvelles cuves double peau de 25 m³ pour le stockage de réactifs
- 1 pompe gavage de secours
- Amélioration du dispositif de pompage des boues .

Projet de travaux de la collectivité ou études:

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de démarrage travaux/ réalisation	Montants prévisionnels en €HT
Système de collecte(SC) : renouvellement de réseau		
Dévoisement Kan ar Mor	2018	31 950
Allée des peupliers	2018	6 371
Kerampuihl réparation	2018	3 965
Kerampuilh	2018	16 420
Rue de la tour d'auvergne et des ursulines	2018	100 000
Hameau des châtaigniers	2018	14 000
Rue Postollec et Saisy	2018	40 000
Impasse des oiseaux	2018	5 000
Rue Lamartine	2018	55 000
Rue Marion du Faouët	2018	15 000
Rue Guy Ropartz	2018	35 000
Rue Jean Sébastien Corvellec	2018	20 600
Ruisseau Kerampuihl- secteur VC et passage voie verte	2018	50 000
Système de collecte : études réhabilitation PR (Diwan, Kervoasdoué, Synutra	2018	22 208
Système de collecte : Modification réseau lotissement du Poher	2018	8 500
Système de collecte : mise en conformité de branchements et études	2018	14 780
Etudes pour STEU : ICPE + AVP + filière biométhane, diagnostic amiante	2018	101 000
Autres études : assainissement camping, compléments SDAEU et zonage EU, évaluation environnementale	2018	19 730
TOTAL prévisionnel		560 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année de réalisation	Montants en €HT
<i>Système de collecte : Autosurveillance des réseaux (réglementation)</i> 4 détecteurs de surverse : 1 sur PR Kerdaniel, 1 sur PR Villeneuve, 2 sur Regards rue orfèvres en amont PR petit Carhaix :	2017	10 666,35
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> Rue Joseph Nédélec	2017	24 902,00
<i>Système de collecte : Renouvellement de réseau</i> Rue du Dr Menguy et portion boulevard république	2017/2018	196 640,00
<i>Système de collecte : mise en conformité branchements</i> -route de Gourin(ST) -local petit clos	2017	3 600,00
<i>Système de collecte : nouveaux branchements</i> -allée des peupliers	2017	1 599,00
Etudes		
Zonage eaux usées	2017	5 010,00
Porter à connaissance STEU	2017	6 500,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service eau et assainissement a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 14. Pour l'assainissement, 189,97 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2017 (0,0002 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 872	6 875
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12	12
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 628,7	1 445,8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,66	2,69
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,48%	95,59%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0002	0,0001